



OFFRE D'EMPLOI

INSPECTEUR/TRICE RÉGIONAL/E

Poste temporaire à temps plein

(35 heures par semaine)

(remplacement d'un congé de maladie)

La MRC recherche un/e **inspecteur/trice régional/e** pour un poste temporaire à temps plein (35 heures par semaine) pour une durée indéterminée.

La MRC de Rimouski-Neigette c'est :

- * Un environnement de travail situé entre le fleuve et la forêt;
- * Une équipe multidisciplinaire de plus de 30 personnes;
- * Une ambiance de travail exceptionnelle;
- * Du travail collaboratif et innovant.

C'est aussi avoir accès à une panoplie d'avantages, tels que :

- * La reconnaissance de l'expérience externe aux fins du calcul des vacances applicable dès l'embauche;
- * La possibilité de condenser son horaire sur 4 jours et ½ ;
- * Une politique de télétravail;
- * Une prime de santé et bien-être;
- * De la conciliation vie personnelle-travail;
- * Une banque de congés (personnels, fériés et autres);
- * L'accès à différents programmes de formations;
- * Des collègues actifs toujours prêts à relever des défis;
- * Et encore plus!

Tout cela fait du sens? Laisse-nous te parler plus amplement du poste:

DESCRIPTION SOMMAIRE

Avec la supervision du directeur du service de l'aménagement du territoire, la personne titulaire du poste exécute les tâches relatives à l'application des règlements d'urbanisme et des règlements municipaux, tels que l'émission de permis, l'inspection et la rédaction d'avis d'infraction dans certaines municipalités rurales de la MRC de Rimouski-Neigette.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme d'études collégiales en aménagement du territoire et urbanisme ou architecture;
- Trois années d'expérience dans une fonction similaire;
- Toute autre combinaison de formation et d'expérience pertinente pourra être considérée.

PARTICULARITÉS

Ce poste exige des déplacements fréquents dans le cadre des fonctions. La personne retenue doit :

- Détenir un permis de conduire valide.
- Disposer d'un moyen de transport fiable et approprié pour répondre aux exigences de déplacement inhérentes au poste.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'échelle de salaire offerte correspond à la classe 5 de la Convention collective (taux horaire de 30,89 \$ à 38,53 \$ pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025).

Nous aurons le plaisir de rencontrer les personnes retenues le lundi 3 février 2025, en personne à la MRC.

Les personnes intéressées à joindre notre équipe doivent faire parvenir leur curriculum vitae par la poste ou par courriel au plus tard le **29 janvier 2025, à 12h**, à l'adresse suivante :



MRC de
Rimouski-Neigette

Direction générale adjointe
MRC de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché O, bureau 200
Rimouski (Québec) G5L 4H4
Courriel : stephanie.stecroix@mrc-rn.ca